

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2025250902

Rapporteur : Xavier PARIS

Objet : Convention de partenariat 2025–2027 entre Terra Ostra – Office du Commerce et de l'Artisanat et les associations de commerçants et artisans de la ville de Gujan-Mestras

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil d'Administration de l'EPIC TERRA Oстра, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations de Gujan-Mestras, salle des bénévoles sous la présidence de Xavier PARIS

Date de la convocation des membres : 12 septembre 2025

Présents :

- Xavier PARIS, Président de TERRA OSTRA
- Ludovic DUCOURAU, Adjoint au Maire en charge des ports
- Corinne GAUTIEZ, conseillère municipale déléguée à l'animation des quartiers
- Corine CAZADE, conseillère municipale déléguée à la culture
- Jean-Pierre PETIT, conseiller municipal
- Michel CARRARA, Parc de la Coccinelle
- Arnaud QUENOUILLE, commerçant
- Christel SANCHE, commerçante
- Paquito SANCHEZ, commerçant

Absents excusés :

- Kevin LANGLADE – donne procuration à Xavier PARIS
- Cyrille CARRERE – donne procuration à Arnaud QUENOUILLE
- Stephan PEY
- Olivier PAINCHAULT
- Sandra PEIGNON

Absents

- Grégory DEBORD

La Ville et l'OCA, sur la période 2022-2025, ont souhaité aider les associations de commerçants et artisans de quartiers nouvellement créés par la mise en place de convention de partenariat.

Ces conventions étant arrivées à leur terme, il convient donc de les renouveler sur la base du projet de convention annexé à la présente.

Dans un objectif d'animations commerciales et de dynamisation des quartiers, le projet de convention précise les modalités pratiques d'intervention et de soutien de l'OCA en termes de subvention, d'aide technique et d'ingénierie pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens Terra Ostra – Office du Commerce et de l'Artisanat, et les associations de quartiers de commerçants « La Hume-Meyran », « Gujan » et « Mestras ».
- Autoriser le Président de Terra Ostra à signer ces conventions et accomplir tous les actes subséquents à leur mise en œuvre.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jours, mois et an que dessus.

Xavier PARIS
Président de TERRA OSTRA
